



DECLARATION LIMINAIRE DE LA CAPL DU 19 JUILLET 2016

Monsieur le Président,

Nous ne pouvons commencer cette réunion sans évoquer l'actualité : nous sommes choqués et révoltés par le nouvel attentat et la tragédie qui frappent la population - des enfants, des femmes et des hommes - qui était rassemblée à Nice pour fêter le 14 juillet. Nous voulons faire connaître notre tristesse et notre compassion à l'intention des victimes, de leurs familles et de leurs proches. Nous participons à la solidarité nationale qui s'exprime et voulons encore saluer la mobilisation des services publics et de leurs agents.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner le mouvement de mutation des cadres B au 1^{er} septembre 2016.

Les élus **FO-DGFIP 31** dénoncent ce système lourd et inadapté au réseau DGFIP. Le calendrier mis en place par la Direction générale est en totale inadéquation avec la vie des services et, pire, avec celles des agents. L'Administration place les personnels A, B et C et leurs familles dans la difficulté. En effet, difficile après le 19 juillet de trouver un logement, une place en crèche et tous les établissements scolaires sont fermés. Les agents du service ressources humaines et les représentants des personnels en subissent également les conséquences même si celles-ci sont moindres.

- 12 emplois

Ce sont les vacances d'emplois qui s'imposent à notre département après établissement du mouvement national. Ce déficit va donc s'aggraver tout au long

de la fin de l'année 2016 et jusqu'au 31 août 2017. En effet, les agents n'ont dorénavant plus qu'une seule possibilité par an pour changer d'affectation. Cette pénurie croissante et récurrente de personnels va aggraver les difficultés de fonctionnement de tous les postes et services et créer une situation de plus en plus anxiogène pour les agents dont les conditions de travail ne cessent de se dégrader.

C'est pourquoi **FO-DGFIP** vous rappelle ses revendications :

- Le comblement de toutes les vacances d'emplois dès lors qu'elles sont sollicitées par un agent.
- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique.

- 1512 emplois

C'est le verdict PLF 2017 dont les fédérations syndicales auront été informées uniquement par voie de presse !

La DGFIP a des missions dites prioritaires mais ne fait pas partie des ministères prioritaires. Elle va encore payer un lourd tribut en matière de suppressions d'emplois... Depuis 2002, notre administration a vu ses effectifs réduits de plus de 30 000 agents. Ces suppressions ne représentent rien de moins que 60 % de l'ensemble de celles de la Fonction Publique de l'Etat. Les boucs émissaires des Finances en ont ras le bol !!!

Par ailleurs, les agents de catégorie B ont vu sur leur paye du mois de juin la première conséquence pratique de la réforme PPCR avec le transfert primes/points. Mais, là encore, il semble que les contrôleurs des Finances publiques n'aient pas tous le même statut car si nos directions ont fusionné depuis 2008, seuls les contrôleurs issus de l'ancienne DGI se sont vu appliquer la rétroactivité de cette mesure. Les autres devront attendre... Pour mémoire, **FO-DGFIP** est vivement opposé à cette réforme. **FO-DGFIP** est également opposé à la RIFSEEP quelle que soit la date de sa mise en place.

Les représentants **FO-DGFIP 31** dénoncent également les affectations toujours plus nombreuses en « ALD », statut qui est devenu la variable d'ajustement pour combler de façon pérenne les vacances d'emplois dans les structures et les services... D'autant plus, que la note de service du 22 février 2016 va

considérablement réduire la prise en charge de leurs frais de déplacement et va donc précariser ces agents. Nous condamnons leurs modalités d'affectation que vous effectuez hors du champ du paritarisme et donc de cette CAPL. Il est nécessaire que les élus aient une vision globale des mouvements et qu'ils reçoivent ces documents en même temps que les autres pour préparer la CAPL et disposer des mêmes informations que la Direction. Nous demandons à connaître le nombre, le nom et l'affectation de tous les agents ALD ou détachés.

La réforme territoriale affecte également les travaux de notre CAPL car des agents de la Chambre Régionale des Comptes rejoignent nos services. A ce stade, nous tenons à rappeler que notre organisation syndicale s'est toujours opposée à la fusion des régions et considère que les décisions du comité ressources humaines créé auprès de la préfecture de région ne s'imposent pas à nos services. Certains agents étaient originaires de la DGFIP et ont, à ce titre, demandé leur réintégration par le biais du mouvement national. Pour ceux qui ne sont pas issus de nos services, à quelle date vont-ils être intégrés, sous quel statut et dans quels services ? Si socialement nous sommes favorables à l'accueil de ces agents, en revanche il nous paraît anormal que ces personnels obtiennent un poste sollicité par un agent du département ou y arrivant au 1^{er} septembre.

Enfin, la mission de redevance audiovisuelle doit demeurer une mission à part entière et être dotée des emplois et moyens nécessaires. C'est pourquoi le POLRE ne pourra assumer correctement ses nouvelles tâches qu'avec l'arrivée effective de 10 agents, ciblés catégorie C. Or, à notre grande surprise, la CAPL C du 30 juin dernier n'a affecté que 4 agents, primo affectants, dans ce service. La CAPL B prévoit d'en positionner 2 autres. Dans ces conditions, comment ce service va-t-il pouvoir fonctionner avec 40 % des chaises vides ? Après un « non dialogue social » et un « échange à sens unique » au niveau national, **FO-DGFIP** 31 doute d'une volonté forte de l'administration de pérenniser cette mission.

Dans une période où les missions économiques et fiscales exigent de plus en plus de technicité et de professionnalisme, les ministres Sapin et Macron persistent dans une politique de l'emploi où les différentes restructurations et réorganisations en cours ont pour but, non pas une exigeante amélioration du service public économique et financier mais une simple adaptation à une politique budgétaire d'austérité sans issue.